

mes qu'ils n'ont jamais utilisés auparavant. Je voudrais maintenant faire appel au ministre pour qu'il examine cela sérieusement car je pense qu'il s'agit d'un problème qui va s'aggraver si on ne fait rien immédiatement.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Comme le député l'a signalé, cette question a été posée le 4 juin; et elle n'émanait pas seulement du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), mais le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) le député de Regina-East (M. Burton) et le député de Peace River (M. Baldwin) y ont aussi participé sous forme de questions supplémentaires.

Je m'abstiendrai de signaler que les programmes entrepris par le gouvernement et les autres mesures qui ont été accordées et étendues mais non point inaugurées depuis un an constituent, en fait, une solution complète du problème de la distribution du grain et de celui de la restriction des liquidités qui découle de ce problème.

Si le député veut bien consulter la page 10,264 du hansard du 17 juin, il trouvera énumérées un certain nombre de mesures. Je le répète, aucune d'elles ne constitue une solution complète mais il y en a un certain nombre qui coûtent, en fait, au Trésor des sommes appréciables qui contribuent grandement à améliorer la situation.

Le député a parlé d'un transfert d'environ 60 à 70 millions effectué par le Trésor en faveur des producteurs de blé. Si l'on y ajoute ce que le Trésor y a versé aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé, plus l'intérêt qu'il a payé sur les paiements par anticipation, plus encore un certain nombre d'autres choses qui sont toutes énumérées à la page que j'ai mentionnée, il s'apercevra que cela se monte à 60 ou 70 millions de dollars et même plus.

En outre, depuis ce temps-là, une autre déclaration a été faite par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) qui fait rapport à la Chambre au nom de la Commission canadienne du blé, déclaration dans laquelle il annonçait que les paiements par anticipation qui ont été doublés en novembre dernier par le Parlement, seront pleinement rétablis au cours de la nouvelle campagne agricole qui commence dans trois semaines environ, que les avances pour la campagne agricole de l'an dernier aient été remboursées ou non.

Voilà la série de mesures adoptées et elles sont appréciables. En outre, comme on l'a déjà annoncé fréquemment, il y aura à Washington une réunion des ministres des principales nations exportatrices sur le marché international du blé afin de chercher sur quelle base on pourrait asseoir un marché

[M. Nystrom.]

international relativement stable. Le député sait que le Canada a pris les devants pour tenter de favoriser les producteurs de céréales au Canada et dans le monde entier, par les arrangements internationaux sur les céréales, mais nous n'avons pas les coudées franches au-delà de nos frontières.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'avoir à interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré.

LE REVENU NATIONAL—INGERSOLL (ONT.)—
LE RÉTABLISSEMENT DES SERVICES
DE DOUANE

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes dont je dispose, j'aimerais signaler à la Chambre et au ministre un exemple frappant de l'incompétence administrative de son ministère, et exprimer l'espoir que l'honorable représentant saura rectifier la situation.

Je ne reproche rien au ministre ni même à son sous-ministre. J'ai plutôt l'impression que des fonctionnaires subalternes ont donné au ministre et à ses hauts fonctionnaires des renseignements inexacts, les induisant ainsi en erreur dans le cas dont je vais vous parler. J'ai l'impression qu'il s'agit des mêmes fonctionnaires qui ont créé un chaos administratif à Port Dover en Ontario, lorsqu'on y a supprimé un poste de douanier, incommode ainsi les visiteurs américains, qui furent ensuite harcelés par la Gendarmerie royale: celle-ci leur a imposé des amendes pour n'avoir pas expédié en douane leurs bateaux, cette fin de semaine-là, bien qu'aucune disposition n'ait été prise pour leur permettre de le faire.

Dans le cas dont il s'agit ici, il fut décidé de fermer le bureau de la douane à Ingersoll (Ont.) pour des raisons d'économie. Je ne trouve rien à redire à cela. J'ai reçu en janvier dernier une lettre du ministre, portant la mention «privé et confidentiel»—aussi n'ai-je pu examiner la question avec les autres parties intéressées—indiquant que les intéressés de la région avaient été consultés au préalable. De fait, ce n'est que douze jours avant l'événement que les établissements importants de la localité ont été informés de la fermeture du bureau de douane, et cela a causé beaucoup d'ennuis et d'inconvénients. Le maire d'Ingersoll a convoqué une assemblée, à laquelle ont assisté des représentants des industries intéressées, ainsi que le fonctionnaire du ministère du Revenu national de London (Ont.). J'y assistais également. Je regrette de dire que le fonctionnaire de la douane s'est montré non seulement cavalier, mais extrêmement impoli envers le maire et envers moi. Il n'y a certainement aucun enjeu